



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 DECEMBRE 2025

Le deux du mois de décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :
26 novembre 2025

Date d'affichage :
26 novembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice 14
Présents 13
Votants 14

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Brigitte SMITH, Pierre BLOYET, Dominique PÉ, Nadège ROULLEAU, Jean-Noël NIVELLE, Cécile SAULEAU, Fabrice VANNIER, Anthony CHUDEAU, Linda ROY, Michel PIDOU, Delphine DESBOIS.

Etait absente : Victoria MILLERAND qui donne pouvoir à Jean-Noël NIVELLE.

Secrétaire de séance : Brigitte SMITH

Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- Vente d'une parcelle de terrain attenant à la propriété de Mr J. Ledais et Mme S. Hervé,
- SIEML, Fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage publics,
- Choix des entreprises travaux Liaison douce,
- Convention CASVL relative au fond de concours pour l'achat de matériel de cantine,
- Point d'avancement pour la Renaturation de la cour d'école,
- Point d'avancement pour la SPL cuisine centrale,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur la maison d'habitation cadastrée section D parcelle n°563 et n°565 située 23 VC Port Poisson appartenant à Monsieur Didier HENNE.

2 – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ATTENANT A LA PROPRIETE DE MR JONATHAN LEDAIS ET MME SOPHIE HERVÉ

Suite au Conseil Municipal du 6 mai 2025 concernant la vente d'une parcelle de terrain à Mr Jonathan LEDAIS et Mme Sophie HERVÉ, le bornage ayant été réalisé, le Conseil Municipal décide de vendre la **parcelle cadastrée section D n°1496**, au prix de **200€**.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ou son représentant, de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3- VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Saint-Clément-des-Levées par délibération en date du 02/12/2025 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV272-25-147 Suite entretien, remplacement de la lanterne 266, parc de la Cincinelle.

- Montant de la dépense : **1298,90€ Net de taxe**
- Taux du fonds de concours : **75%**
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **974,18€ Net de taxe**

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de Saint-Clément-des-Levées

Le Comptable de Saint-Clément-des-Levées

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

4- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA LIAISON DOUCE

Monsieur le Maire présente un rapport concernant l'analyse des offres reçues pour le marché des travaux de la liaison douce rue Georges Périon :

TRAVAUX LIAISON DOUCE Rue Georges Péron

CHOIX DES ENTREPRISES

VRD VOIRIE	Estimation : 94 335 € HT
------------	--------------------------

LUC DURAND 68 925 € HT
TPPL 65 000 € HT

ESPACES VERTS	Estimation : 99 977,60 € HT
---------------	-----------------------------

Les artisans Paysagistes 92 972,14 € HT
IDVerde 110 208,87 € HT
Robert Paysage 125 729,45 € HT
De Boislaville 198 577,70 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter :
pour l'entreprise **TPPL à 65 000 € HT pour l'offre VRD VOIRIE**
et pour **Les artisans Paysagistes à 92 972,14 € HT pour l'offre ESPACES VERTS.**

Commencement probable au premier trimestre. Il est également acté que le conseil souscrit la garantie des arbres sur deux ans pour un montant de 3 000€.

5 – CONVENTION CASVL RELATIVE AU FONDS DE CONCOURS POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE CANTINE

Suite à la délibération n°2024-12-03 pour l'achat de matériel de cuisine de l'école, le Conseil Municipal décidait de donner suite au devis de l'entreprise QUETALIS pour un montant de 13 889,89€TTC. Aujourd'hui, une convention doit être mise en place entre la commune et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loir.

Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer ladite convention.

6 – POINT D'AVANCEMENT POUR LA RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE

Stéphane DEROUET Présente le visuel du futur aménagement de la cour d'école.

Trois zones sont définies : une zone verte avec deux estrades en bois, une zone verte avec un bac à sable, un parcours joyeux, un tunnel secret, des terrasses en platelage bois, et une zone dans le parc de la Cincinelle avec un petit amphithéâtre et deux petits salons en rondins de bois ; le tout séparé par des enrochements.

L'idée offre la possibilité de réaliser des cours à l'extérieur avec de petits ateliers dans les salons en rondins. Le partage de la cour par alternance des classes est envisagé.

L'entretien reste modéré pour les services techniques, et la proposition est faite que sous l'enrochement, soient positionnés des copeaux de bois plutôt que de la pelouse.

7 – POINT D'AVANCEMENT POUR LA SPL CUISINE CENTRALE

Stéphane DEROUET présente un rapport sur la SPL cuisine centrale.

Le travail actuel se porte sur la structure du projet. Concernant le personnel, il a été décidé d'embaucher un nutritionniste qui serait au service de la Cuisine Centrale à hauteur de 50% et à hauteur de 50% pour les communes.

Le choix de la forme du bâtiment visité par les élus représentant, est celui de l'architecture VINCENNES (moderne). Le plan juridique est bouclé. Un cabinet a été désigné pour le respect des cheminements et le choix des matériaux.

8 – DEVIS DIVERS

- Le devis Albert Pierre pour la réfection du faïtage (tuiles emboîtement rouge) du toit de l'école est validé pour 2 679€HT, contre celui avec zinc pour 2 850€ HT.
- Le devis Albert Pierre pour le toit de la salle des fêtes est validé pour 2 830€HT . (Remplacement du solin qui est pourri et le bois du dessous abimé, ce qui donne un creux de la toiture, et changement de la gouttière qui est fichue).

9 - RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Le bulletin est en cours de réalisation et sera livré avant les fêtes pour distribution à suivre.
- Le dernier budget du mandat arrive en 2026. Le vote du budget aurait lieu début mars et la réunion de préparation, tout début février. Les propositions des commissions sont à déposer au secrétariat courant janvier.

10 - QUESTIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil : **mardi 6 janvier 2026 à 20 h** à la mairie.
- Demande de Brigitte Smith de réfléchir à une délibération au prochain conseil, pour la mise en place d'une amende pour animaux (bovins, ovins, équidés...) qui divaguent.
- Stéphane Derouet rapporte une information de Kyrielle sur le compostage partagé. Il s'agit de réduire le volume des usagers par la mise en place de composteurs par l'Agglo. Il faut donc trouver un lieu de collecte, par exemple au niveau des ateliers avec les autres collecteurs. La Communauté d'agglo propose de fournir des sceaux (boisseaux) à retirer en mairie. Il y aurait deux bacs en alternance en libre-service. Le conseil est d'accord pour faire l'essai.
- Dimanche 7 décembre, récompenses des maisons fleuries et lâcher de ballons.
- OGALO vend des vélos électriques d'occasion proposés aux mairies : 200 € avec une batterie récente. Le Conseil Municipal est d'accord pour l'achat d'un vélo.
- Le 5 décembre, célébration de la fin du conflit de la guerre d'Algérie : rassemblement au monument aux mort à 11h30, dépôt de gerbe et verre de l'amitié des anciens combattants.

La séance est levée à 21h45.

FIN DE PAGE

Rappel des délibérations du jour :

- **DCM 2025-12-01** - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ATTENANT A LA PROPRIETE DE MR JONATHAN LEDAIS ET MME SOPHIE HERVÉ.
- **DCM 2025-12-02** - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.
- **DCM 2025-12-03** - CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA LIAISON DOUCE.
- **DCM 2025-12-04** - CONVENTION CASVL RELATIVE AU FONDS DE CONCOURS POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE CANTINE.

Fait et délibéré le 2 décembre 2025 par les membres du Conseil municipal :

Laurent NIVELLE	Stéphane DEROUET	Brigitte SMITH
Nadège ROULLEAU	Anthony CHUDEAU	Cécile SAULEAU
Jean-Noël NIVELLE	Fabrice VANNIER	Michel PIDOU
Dominique PE	Linda ROY	Victoria MILLERAND, <i>excusée a donné pouvoir à Jean-Noël NIVELLE</i>
Delphine DESBOIS	Pierre BLOYET	